

S U R L E B E A U. 21

qui a pour objet le beau moral essentiel, ne peut jamais excéder. Mais on entend aussi par *vertu* (& c'est le sens le plus ordinaire) la pratique des devoirs, telle que nous la voyons dans les hommes qu'on appelle vertueux. Je veux dire, un certain assemblage de vûes qu'ils se proposent, de mouvemens du cœur, auxquels ils s'abandonnent, & d'actions extérieures qui naissent de ces mouvemens. Or, Messieurs, n'est-il pas certain, par l'expérience de tous les siècles, que dans la pratique de la vertu ces vûes de l'esprit peuvent être fausses, trop vastes ou trop hardies; ces mouvemens du cœur trop impétueux ou trop ardens; & les actions extérieures qui en procedent, poussées au-delà des regles; qu'elles sont même très-souvent si peu mesurées, qu'en accomplissant